

Questions orales

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REVENIR SUR SA DÉCISION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je demande à nouveau au ministre pourquoi une personne ayant été déclarée coupable de plus de 20 infractions criminelles se voit accorder un droit d'entrée spécial au Canada tandis que des milliers de Canadiens ne peuvent même pas être réunis aux membres de leur famille qui vivent à l'étranger? Ne convient-il pas d'annuler immédiatement cette décision tout à fait rétrograde pour garantir la crédibilité et l'équité du régime d'immigration?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, cette personne avait, depuis 1981, le droit de se réhabiliter en vertu des dispositions de la Loi sur l'immigration. Elle s'en est prévaluée cette année et a signé une déclaration. Si l'approbation officielle est accordée, des mesures seront prises pour que le statut de résident permanent soit accordé à cet homme et à sa famille. Il n'a aucun casier judiciaire au Canada. Je demande au député...

• (1450)

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES STUPÉFIANTS

LES TESTS EN MILIEU DE TRAVAIL POUR LE DÉPISTAGE DE LA CONSOMMATION DE DROGUES—LA POLITIQUE D'AMERICAN MOTORS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et concerne les tests de dépistage de la consommation de drogues. Le premier ministre n'est pas sans savoir que des tests obligatoires en milieu de travail pour le dépistage de la consommation de drogues sont affaire courante aux États-Unis, mais pas au Canada. Le premier ministre sait-il que la société *American Motors* insiste actuellement pour que les quelque 3 000 travailleurs qui sollicitent un emploi à Bramalea et à Brampton se soumettent obligatoirement à un test d'urine visant à dépister la consommation de drogues? Le premier ministre est-il au courant de cette politique de la société *American Motors*? Est-il en faveur de l'application d'une telle politique au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir d'examiner les tenants et aboutissants de la question soulevée par mon honorable ami. Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion d'exposer la situation au Canada en ce qui concerne la consommation de drogues telle que je la voyais et la pressentais alors. Je suis ravi que les Canadiens soient pour la plupart d'accord avec moi là-dessus.

LA SITUATION DES PERSONNES QUI SOLLICITENT UN EMPLOI

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, étant donné que le gouvernement fédéral a investi quelque 60 millions et demi de dollars dans l'usine d'*American Motors* par l'entremise du MEÉR, qu'est-ce que le premier ministre conseille aux travailleurs qui sollicitent un emploi auprès de cette société et qui doivent se soumettre à ce test d'urine pour le dépistage de la consommation de drogues, sachant que le gouvernement n'a émis aucune politique claire à

ce sujet et que l'Association médicale canadienne et l'Association du Barreau canadien en sont encore à examiner l'opportunité d'un test d'urine obligatoire pour le dépistage de la consommation de drogues?

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social participe en ce moment à la conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé. Je vais prendre note de la question.

Je me permets de rappeler au député que le gouvernement a fait oeuvre de précurseur aux plans national et international dans bien des domaines touchés par la consommation des drogues, et notamment dans le domaine sportif. Je me ferai un plaisir de répondre à l'autre volet de sa question au retour du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

* * *

LES PENSIONS

LA PROTECTION DES COTISATIONS VERSÉES DANS LES RÉGIMES DE PENSIONS

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. Quelle mesure administrative ou législative sera proposée afin de protéger les cotisations versées dans les régimes de pensions pour garantir que les fonds seront en sécurité, à l'abri des créanciers et des abus et accessibles aux cotisants au moment de leur retraite?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette importante question. Je crois que le député sait qu'en cas de faillite du répondant d'un régime de pensions, ce régime est habituellement liquidé. Lorsque cela ce produit, la Loi sur les normes des prestations de pension prévoit qu'aucune somme ne peut être prélevée au profit de l'employeur jusqu'à ce que toutes les prestations prévues par le régime aient été entièrement assurées. Je dois faire savoir au député que le Département des assurances surveille très attentivement ce genre de situations. En vertu des modifications à la Loi sur les normes des prestations de pension qui seront présentées en janvier, des pouvoirs plus étendus seront accordés pour renforcer les dispositions actuelles.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

L'OBSERVATOIRE RADIOASTRONOMIQUE D'ALGONQUIN

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le ministre a répondu, à l'une de mes questions d'hier, qu'on n'avait pas décidé de fermer l'Observatoire radioastronomique d'Algonquin. Si on ne doit pas fermer l'observatoire, le ministre expliquera-t-il pourquoi, il y a une semaine aujourd'hui, le directeur a demandé à ses employés de lui soumettre leur curriculum vitae pour qu'ils puissent présenter des demandes d'emplois ailleurs? L'a-t-il fait seulement pour remonter le moral de ses employés?